



Avis de disponibilité des documents de procuration pour l'assemblée générale annuelle de Corporation Moteurs Taiga

Date et heure de l'assemblée : 27 juin 2024 à 11 h (heure de l'Est)

Lieu: Virtuellement au <https://web.lumiconnect.com/#/272017188>

Veillez noter que les documents de procuration pour l'assemblée des actionnaires susmentionnée sont disponibles en ligne pour être consultés et téléchargés. Ce document offre un survol des documents, mais nous vous rappelons d'accéder et de réviser la circulaire et les autres documents de procuration disponibles en ligne avant de voter. Ces documents sont disponibles au

<http://ir.taigamotors.ca/English/governance/Annual-Meeting>

OU

www.sedarplus.ca

Obtenir des copies papier des documents de procuration

Les actionnaires peuvent demander d'obtenir des copies papier, par la poste et sans frais supplémentaires, des documents de procuration pour l'assemblée susmentionnée. Une demande à cet effet doit être faite avant le 17 juin 2024 afin de recevoir les documents papier à temps pour l'assemblée. Les actionnaires peuvent demander des copies papier de tout document publié dans la dernière année et disponible sur www.sedarplus.ca.

Pour plus d'information concernant les avis et l'accès aux documents, ou afin d'obtenir une copie papier des documents, veuillez contacter notre agent de transfert Odyssey Trust Company, via <https://odysseytrust.com/ca-en/help/> ou par téléphone au 1-888-290-1175 (sans frais en Amérique du Nord) ou au 1-587-885-0960 (ligne directe à l'extérieur de l'Amérique du Nord).

Avis d'assemblée

Les résolutions qui sont soumises au vote lors de cette assemblée, lesquelles sont plus amplement détaillées dans la Circulaire d'information, sont les suivantes :

- Élire les administrateurs;
- Nommer les auditeurs et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération

Vote

Pour utiliser le droit de vote lié à vos actions, référez-vous aux instructions de la procuration ci-jointe ou à celles du formulaire de vote. La procuration ou le formulaire de vote doivent être reçu avant le 25 juin 2024 à 11 h (heure de l'Est)

Stratification

L'Émetteur donnera des copies papier de la Circulaire de la direction seulement aux porteurs inscrits et aux propriétaires véritables de ses titres qui en auront fait la demande préalable.

États financiers annuels

L'Émetteur donnera des copies papier ou par voie électronique de ses états financiers annuels seulement aux porteurs inscrits et aux propriétaires véritables de ses titres qui auront fait la demande de recevoir les états financiers annuels en indiquant également leur préférence pour l'un ou l'autre des modes de transmission.